RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°70/2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 5 décembre 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. BOUSSAT André, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusé : M. Julien LLUGANY.
Secrétaire de séance : M. Jean ALSINA.

Objet : Restauration scolaire : Prix des repas 2020

Monsieur Le Maire expose :

Il convient de fixer le prix des repas à facturer aux familles dont les enfants sont inscrits au restaurant scolaire de la Commune pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE le prix des repas à compter du 1er janvier 2020 comme suit :
  - Forfait mensuel : 49,00 €,
  - Repas enfant au ticket : 3,80 €,
  - Repas adulte au ticket : 6,50 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 13/12/2019